

## **CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**Comité Consultatif - 3<sup>e</sup> session**

03 - 07 août 2009

### **Point 3.b): Droit à l'alimentation**

#### **Déclaration orale conjointe du Centre Europe – Tiers Monde (CETIM) et de la Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques (FIMARC)**

## **Droits des paysans**

Madame la Président,

Le CETIM et la FIMARC sont engagés de longue date pour la promotion et la protection du **droit à l'alimentation** et il est heureux que le Comité consultatif mette l'accent sur ce droit fondamental dans ses travaux. Plusieurs documents de travail sont discutés aujourd'hui dans la perspective de l'étude que le Comité consultatif doit présenter au Conseil des droits de l'homme en mars 2010, sur la **discrimination dans le contexte du droit à l'alimentation**. Nous souhaitons nous concentrer sur le document de travail concernant la situation des paysans et leurs **droits fondamentaux**.

Comme le démontre très clairement le document de travail présenté par M. Jean Ziegler, les paysans ont toujours été, et sont toujours aujourd'hui, **les premières victimes de violations du droit à l'alimentation**. Depuis la nuit des temps, les paysans sont chassés de leurs terres et leurs revendications sont réprimées par la force. **Chaque année, des milliers de paysans sont tués parce qu'ils défendent leurs droits**, sur la terre, l'eau, les semences ou les autres moyens de production. Pendant des siècles, des violations des droits des paysans ont été perpétrées au nom de la mission civilisatrice de **la colonisation**. Depuis des décennies, elles le sont au nom de l'économie de marché et des politiques néo-libérales, au profit des **entreprises transnationales**.

Comme le démontre également le document présenté par Jean Ziegler, pour la première fois dans l'Histoire de l'humanité, un mouvement international d'organisations paysannes – la **Vía Campesina** – s'est créée pour défendre la vie, la terre et la dignité de centaines de millions de paysans familiaux, avec ou sans terre. Ce mouvement est né pour défendre la **souveraineté alimentaire des peuples**, c'est-à-dire le droit de protéger l'agriculture paysanne contre la privatisation et la libéralisation criminelles du marché agricole, promues par l'Organisation mondiale du commerce

Depuis presque 10 ans, la Vía Campesina accomplit un travail sans relâche pour **rendre les violations des droits des paysans visibles**. Ainsi, depuis 2004, elle publie un **rappor annuel** sur les violations des droits des paysans, qu'elle a présenté à de nombreuses reprises aux experts de l'ONU et aux Etats membres de l'ancienne Commission, puis du Conseil des droits de l'homme. La Vía Campesina a fait un constat très simple : le système international actuel de protection des droits de l'homme ne suffit pas pour protéger les droits des paysans. Tous les jours, des paysans et des paysannes sont expulsés de leurs terres et leurs semences sont confisquées par le biais de brevets. Des milliers de paysans sont tués chaque année par des polices privées ou d'Etats, en toute impunité.

Après un processus de consultation qui a duré 10 ans, impliquant toutes les organisations paysannes membres, la Vía Campesina a adopté la « **Déclaration des droits des paysannes et des paysans** » à sa conférence internationale sur les droits des paysans en juin 2008 à Jakarta. La « Déclaration des droits des paysannes et des paysans » a été rédigée sur le modèle de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Elle a été rédigée par un mouvement regroupant plus de 140 organisations paysannes présentes dans près de 70 pays et représentant plus de 200 millions de paysans, en réponse aux violations quotidiennes dont ces derniers sont victimes. Adoptée par la Vía Campesina, elle a ainsi acquis **la plus grande légitimité possible**. C'est pourquoi, le CETIM et la FIMARC demandent au Comité consultatif de faire sienne la « Déclaration des droits des paysannes et des paysans » et de la recommander au Conseil des droits de l'homme pour adoption.

Madame la Présidente,  
Je vous remercie de votre attention.

*Genève, le 5 août 2009*